

Thème : Rôle de l'avocat en matière d'assistance éducative

Date : Lundi 5 juillet 2021 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Comprendre le rôle fondamental de l'avocat aux côtés de l'enfant en danger
- Voir dans quelle mesure les avocats pourraient activement renforcer leur place dans ce domaine

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

La place des avocats est fondamentale aux côtés de l'enfant en danger. Ce dernier est partie à la procédure et pourtant les avocats sont bien peu présents :

- Comment se saisir de ce domaine ?
- Comment imposer notre place ?
- Comment rendre le droit des enfants effectif ?

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, échanges avec les participants et remise d'un support.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Dominique ATTIAS, Avocate d'enfants, ancienne vice-Bâtonnière du Barreau de Paris, Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE).

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.